

qui doivent nous mettre en garde contre des jugements trop précipités.

Il est sans doute loisible à l'archéologue de faire choix d'une opinion, tout invraisemblable qu'elle puisse être, si cette opinion plaît à son esprit et peut flatter ceux auxquels elle s'adresse. Ainsi, un homme, qui jouit d'une certaine considération, est appelé, en raison de son expérience et de sa position, à porter un jugement sur la découverte de ruines ayant appartenu à un monument dont le véritable caractère était ignoré ; il base son opinion sur la situation des lieux et sur l'examen de tous les objets qui ressortent de cette découverte et proclame que les restes des constructions mis au jour ont appartenu à un monument destiné à tel usage. Cette opinion est le plus souvent reçue sans contestation et elle l'est d'autant mieux qu'elle ne blesse aucun intérêt matériel.

La décision ainsi portée est adoptée généralement et passe pour incontestable jusqu'au moment où de nouvelles études viennent démontrer que le monument détruit avait un tout autre usage que celui qui lui avait été d'abord attribué.

Il s'agit ici du monument dont les ruines ont été retrouvées, il y a environ trente-cinq ans, au Jardin-des-Plantes de notre ville, à la suite de fouilles entreprises sous la direction d'Artaud, et auquel on a donné le nom de *naumachie*.

Nous respectons la mémoire d'un homme qui a rendu de véritables services à l'archéologie. Mais les savants les plus versés dans ce genre d'études peuvent commettre des erreurs, et personne ne nous blâmerait si nous arrivions à rectifier celles qui ont pu échapper à Artaud.

Notre unique but est de rendre à ce monument, interprété, selon nous, d'une manière très-hasardée, sa valeur historique, en lui donnant un nom et lui attribuant une destination qui nous paraissent mieux lui convenir.